

Ebène Créations SAS

Paris

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE FOURNITURES

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente de fournitures (ci-après « CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toutes les ventes de cuisines, rangement, salles de bains et tout complément d'ameublement général réalisé sur mesure par Ébène Créations SAS (ci-après « le Vendeur » ou « Ébène » ou « conseiller en aménagement intérieur »), dont le RCS de Paris B est le 884.538.596 et siège de greffe est 884.538.596.00013 Paris, au capital social de 1500€ et qui est situé au 26 rue Sainte Félicité, 75015 PARIS, téléphone 06 05 82 12 70, adresse électronique : info@ebene-creations.fr, auprès de clients (ci-après « le Client » ou « les Clients »), aux fins de livraison en France métropolitaine.

Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la passation de sa commande. La validation de sa commande vaut donc acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales de vente.

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS

Les informations relatives à l'ensemble des produits susceptibles d'être vendus sont disponibles sur les catalogues à disposition en ligne sur le site de Ébène Créations.

Ces informations sont conformes aux prescriptions requises par les textes légaux et réglementaires en vigueur et, notamment, par les articles L. 111-1 et L.112-1 et 112-2 du Code de la consommation et par l'arrêté ministériel du 3 décembre 1987 « relatif à l'information du consommateur sur les prix ». Les photographies, graphismes, reproductions et descriptions des produits et de leurs emballages proposés à la vente ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement Ébène Créations.

2. DEVIS

Le devis est une offre de prix des produits (meubles, électroménagers, accessoires) et des prestations de service (livraison et pose) incluant la conception.

L'intervention éventuelle d'un architecte ou d'un décorateur sur le chantier, commandée par le client, est à la charge de ce dernier.

Les conditions d'application de promotions sont disponibles sur le website de Ébène Créations.

3. LA CONCEPTION

Le prix des études et de la conception, inclus dans le prix des produits, comprend :

- le déplacement du conseiller en aménagement intérieur au domicile du client,
- la réalisation du métré,
- l'analyse technique du projet,
- les conseils optionnels en décoration.

Le conseiller en aménagement intérieur, collaborateur et agissant en représentation de Ébène Créations, élabore et remet au client les plans de conception et le plan technique contractuels.

Le conseiller en aménagement intérieur conserve intégralement la propriété intellectuelle de ses projets.

La perspective est un dessin ne comportant aucune mesure et ne reproduisant pas fidèlement le projet. Elle n'a pas de valeur contractuelle.

Seuls les plans de conception au sol, les plans en élévation à l'échelle et le plan technique font foi.

Sur les plans de conception et le plan technique, faisant partie intégrante dudit contrat, et délivrés au client à l'établissement du bon de commande, sont portées respectivement les informations commerciales obligatoires identifiant l'entreprise et la signature du client.

Les plans sont établis en deux exemplaires, dont l'un est remis au client et l'autre conservé par le conseiller en aménagement intérieur.

4. LA MISE EN CONFORMITÉ

Le client a été informé, par la remise du plan technique, des non conformités de l'installation existante.

Il est tenu de faire procéder, avant la pose du projet, aux travaux d'installation nécessaires par des corps de métier du bâtiment de son choix et placés sous sa responsabilité.

À défaut de réalisation des travaux de mise en conformité des installations existantes à la date de pose initialement fixée :

- le conseiller en aménagement intérieur se réserve le droit de procéder à la résolution du contrat de pose si celle-ci ne peut être reportée
- les parties peuvent convenir d'un report de la date de pose. Si le report résulte du fait du client, des frais de déplacement lui seront facturés

5. LA COMMANDE

Le bon de commande est établi sur la base des plans de conception et du plan technique remis au client à la signature du présent contrat.

Sur le bon de commande figure en outre la date limite de livraison, les conditions de règlement et les accords particuliers éventuels.

La fourniture correspond uniquement au matériel spécifié dans la commande.

Toute modification de la commande initiale, du fait du client, doit faire l'objet, par l'intervention du conseiller en aménagement intérieur, d'un avenant au contrat initialement établi.

Le contrat de vente est conclu de manière ferme et définitive dès la signature du bon de commande par le client et le conseiller en aménagement intérieur.

Chacun des contractants est tenu de respecter ses engagements et de l'exécuter de bonne foi.

6. LE PRIX ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT

6.1. Les prix des produits sont exprimés en euros et s'entendent toutes taxes comprises, au taux de TVA en vigueur au moment de l'édition du bon de commande et selon le tarif national d'éco participation en vigueur à la date de la vente.

Le conseiller en aménagement intérieur agit au nom et sous la responsabilité du fabricant Ébène Créations, qui est enregistré au RCS Paris sous le numéro 884 538 596 depuis 25/06/2020.

Ce numéro garantit que Ebène Créations SAS est en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent la loi.

Le prix des produits, incluant la conception, est ceux déterminés à la signature de la commande. Les modalités de paiement sont indiquées sur chaque proposition présentée au client.

Conformément aux dispositions de l'article L214-1 du code de la consommation, les parties conviennent que les sommes versées à la signature du bon de commande et avant le paiement complet, sont des acomptes, et non des arrhes. L'acompte correspond à un paiement partiel du montant dû et implique un engagement

ferme des deux parties, par conséquent, l'obligation d'acheter pour le consommateur et celle de fournir les marchandises pour Ébène Créations. La partie ne réalisant pas ses obligations pourra être condamnée à indemniser l'autre partie.

Le solde de la fourniture est dû à l'enlèvement réalisé par le client ou à la livraison au domicile du client suivant dispositions du bon de commande.

6.2. Les possibilités de financement

Le client peut financer son achat par un crédit à la consommation affecté au sens du 9° de l'article L.311-1 du Code de la consommation.

La vente ne deviendra définitive qu'au moment où l'offre de crédit deviendra elle-même définitive.

6.2.1 Financement avec un tiers

Si le crédit affecté est conclu avec un tiers sans l'intermédiaire du conseiller en aménagement intérieur, le client devra en informer celui-ci avant la conclusion de la vente.

Le financement de l'achat par un crédit affecté au sens du 9° de l'article L.311-1 du Code de la consommation, qu'il soit conclu par l'intermédiaire du conseiller en aménagement intérieur ou non, entraînera l'application des dispositions des articles L.312-45 à L.312-56 du même code (ci-après reproduits).

Article L.312-48 du Code de la consommation :

« Les obligations de l'emprunteur ne prennent effet qu'à compter de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation. En cas de contrat de vente ou de prestation de services à exécution successive, les obligations prennent effet à compter du début de la livraison ou de la fourniture et cessent en cas d'interruption de celle-ci. »

Article L.312-55 du Code de la consommation :

« En cas de contestation sur l'exécution du contrat principal, le tribunal peut, jusqu'à la solution du litige, suspendre l'exécution du contrat de crédit. Celui-ci est résolu ou annulé de plein droit lorsque le contrat en vue duquel il a été conclu est lui-même judiciairement résolu ou annulé.

Les dispositions du premier alinéa ne sont applicables que si le prêteur est intervenu à l'instance ou s'il a été mis en cause par le vendeur ou l'emprunteur. »

Article L.312-56 du Code de la consommation :

« Si la résolution judiciaire ou l'annulation du contrat principal survient du fait du vendeur, celui-ci peut, à la demande du prêteur, être condamné à garantir l'emprunteur du remboursement du prêt, sans préjudice de dommages et intérêts vis-à-vis du prêteur et de l'emprunteur. »

Article L.312-45 du Code de la consommation :

« Chaque fois que le paiement du prix est acquitté, en tout ou partie, à l'aide d'un crédit, le contrat de vente ou de prestation de services le précise, quelle que soit l'identité du prêteur. »

Article L.312-46 du Code de la consommation :

« Aucun engagement ne peut valablement être contracté par l'acheteur à l'égard du vendeur tant qu'il n'a pas accepté le contrat de crédit. Lorsque cette condition n'est pas remplie, le vendeur ne peut recevoir aucun paiement, sous quelque forme que ce soit, ni aucun dépôt. »

Article R.341-10 du Code de la consommation :

« Le fait pour le vendeur ou le prestataire de services de ne pas préciser dans le contrat, en méconnaissance des dispositions de l'article L312-45, que le paiement du prix est acquitté à l'aide d'un crédit est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe. »

Article L.312-47 du Code de la consommation :

« Tant que le prêteur ne l'a pas avisé de l'octroi du crédit, et tant que l'emprunteur peut exercer sa faculté de rétractation, le vendeur n'est pas tenu d'accomplir son obligation de livraison ou de fourniture. Toutefois, lorsque par une demande expresse rédigée, datée et signée de sa main même, l'acheteur sollicite la livraison ou la fourniture immédiate du bien ou de la prestation de services, le délai de rétractation ouvert à l'emprunteur par l'article L.312-19 expire à la date de la livraison ou de la fourniture, sans pouvoir ni excéder quatorze jours ni être inférieur à trois jours. Toute livraison ou fourniture anticipée est à la charge du vendeur qui en supporte tous les frais et risques. »

Article L.312-52 du Code de la consommation :

« Le contrat de vente ou de prestation de services est résolu de plein droit, sans indemnité :
1° Si le prêteur n'a pas, dans un délai de sept jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur, informé le vendeur de l'attribution du crédit ;
2° Ou si l'emprunteur a exercé son droit de rétractation dans le délai prévu à l'article L.312-19. Toutefois, lorsque l'emprunteur, par une demande expresse, sollicite la livraison ou la fourniture immédiate du bien ou de la prestation de services, l'exercice du droit de rétractation du contrat de crédit n'emporte résolution de plein droit du contrat de vente ou de prestation de services que s'il intervient dans un délai de trois jours à compter de l'acceptation du contrat de crédit par l'emprunteur.
Le contrat n'est pas résolu si, avant l'expiration des délais mentionnés au présent article, l'acquéreur paie comptant. »

Article L.312-53 du Code de la consommation :

« Dans les cas de résolution du contrat de vente ou de prestations de services prévus à l'article L.312-52, le vendeur ou le prestataire de services rembourse, sur simple demande, toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix. »

Article L.312-54 du Code de la consommation :

« Lorsque le consommateur exerce son droit de rétractation du contrat de vente ou de fourniture de prestation de services mentionné au 9° de l'article L.312-52, le contrat de crédit destiné à en assurer le financement est résilié de plein droit sans frais ni indemnité, à l'exception éventuellement des frais engagés pour l'ouverture du dossier de crédit. »

Article L.341-11 du Code de la consommation :

« Dans le cas d'un contrat de crédit affecté mentionné à l'article L312-44, l'engagement préalable de payer comptant en cas de refus de prêt est nul de plein droit. »

Article L.312-50 du Code de la consommation :

« Le vendeur ou le prestataire de services ne peut recevoir, de la part de l'acheteur, aucun paiement sous quelque forme que ce soit, ni aucun dépôt, en sus de la partie du prix que l'acheteur a accepté de payer au comptant, tant que le contrat relatif à l'opération de crédit n'est pas définitivement conclu.
Si une autorisation de prélèvement sur compte bancaire est signée par l'acquéreur, sa validité et sa prise d'effet sont subordonnées à celles du contrat de vente. En cas de paiement d'une partie du prix au comptant, le vendeur ou prestataire de services doit remettre à l'acheteur un récépissé valant reçu et comportant la reproduction intégrale des dispositions de l'article L.312-52 et de l'article L.312-53 et L341-10. »

Article L.312-51 du Code de la consommation :

« En cas de vente ou de démarchage à domicile, le délai de rétractation est de quatorze jours quelle que soit la date de livraison ou de fourniture du bien ou de la prestation de services. Aucun paiement comptant ne peut intervenir avant l'expiration de ce délai. »

6.3. Dans le cas où le client finance son achat par un autre crédit (notamment par un crédit à la consommation non affecté ou un « crédit immobilier » au sens de l'article L.313-1 du Code de la consommation), les dispositions précitées relatives au crédit à la consommation affecté n'ont pas vocation à s'appliquer.

7. VENTES À DISTANCE ET A DOMICILE

7.1 Définitions

Vente à distance = Tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur en ayant recours à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat.

Vente hors établissement (à domicile) = tout contrat conclu en présence du professionnel et du consommateur dans un lieu autre que celui où le professionnel exerce son activité de manière permanente ou habituelle.

7.2 Droit de rétractation

Notre offre est principalement composée de produits fabriqués et conçus sur-mesure. A cet effet, le client ne peut pas bénéficier du droit de rétractation pour ces produits conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation.

Certains produits non fabriqués sur-mesure peuvent bénéficier du droit de rétractation (type accessoires). Dans ce cas, le client bénéficie du droit de se rétracter pour ces produits sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour où le client ou un tiers autre que le transporteur et désigné par le client, prend physiquement possession du bien pour lequel le droit de rétractation est applicable.

Pour exercer son droit de rétractation, le client doit notifier Ébène Créations, SAS de sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté à l'adresse suivante : Ébène Créations SAS, 26 rue Sainte Félicité, 75015 Paris.

Le client a la possibilité d'utiliser le modèle de formulaire de rétractation mis à sa disposition ci-dessous :

Formulaire de rétractation

A l'attention de Ébène Créations, SAS
 26 rue Sainte Félicité
 75015 Paris

Je (nous) vous notifie (notifions) par la présente ma (notre) rétractation du contrat n° , conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation, portant sur la vente du bien (pour la prestation de service) ci-dessous :

.....

Commandé le (ou reçu le) :
Nom du (des) Client(s) :
Adresse du (des) Client(s) :

Je reconnais que l'exercice de mon droit de rétractation m'oblige, conformément aux dispositions de l'article L.221-23 du Code de la consommation, à renvoyer ou à restituer le(s) produit(s) sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la communication de la présente.

Date :
Signatures du (des) Client(s) :

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa déclaration relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation en précisant le ou les produits concerné(s) par sa rétractation.

7.3 Effets du droit de rétractation

En cas de rétractation de la part du client, Ébène Créations remboursera tous les paiements reçus de la part du client pour le ou les produit(s) objet(s) de la rétractation, y compris les frais de livraison sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où l'entreprise est informé de la décision du client de se rétracter.

Ébène Créations procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que le client aura utilisé pour la transaction initiale, sauf si le client convient expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le client.

Ébène Créations peut différer le remboursement jusqu'à ce qu'il ait reçu le bien ou jusqu'à ce que le client ait fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le client doit renvoyer le bien à l'adresse suivante : 26 rue Sainte Félicité, 75015 Paris sans retard excessif et en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après qu'il ait communiqué sa décision de rétractation. Le délai de rétractation est réputé respecté si le client a renvoyé le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours.

Les frais de renvoi seront supportés par le client.

Le produit doit être renvoyé dans son emballage d'origine et être en parfait état.

La responsabilité du client ne sera engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

8. LA LIVRAISON

La livraison s'entend du transfert au client de la possession physique des produits.

Conformément aux dispositions de l'article L216-2 du code de la consommation, le client peut dénoncer le contrat de vente par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, l'entreprise Ébène Créations d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Ce contrat est, le cas échéant, considéré comme rompu à la réception, par Ébène Créations, de la lettre par laquelle le client l'informe de sa décision, à moins que celui-ci ne se soit exécuté entre-temps.

Le client peut immédiatement résoudre le contrat lorsque Ébène Créations refuse de livrer le ou les produits ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison des produits à la date ou à l'expiration du délai prévu et que cette date ou ce délai constitue pour le client une condition essentielle du contrat.

Cette condition essentielle résulte d'une demande expresse du client avant la conclusion du contrat.

En cas de report supérieur à une semaine de la date de livraison du fait du client, l'entreprise Ébène Créations peut réclamer le versement du solde des produits à la date de livraison initialement convenue. Le client se verra également facturer toutes sommes dont l'entreprise Ébène Créations se verrait redevable en raison du déplacement in extremis de la date de livraison (facturation poseur, livreurs, etc.) ainsi que les frais de stockage des produits commandés.

Lors de la livraison, le client procédera en présence du transporteur à la vérification de l'état des produits. En cas de dommages aux produits, le client les détaillera précisément sur le bon de livraison, les dispositions de l'article 11 ci-dessous restant par ailleurs applicables.

La livraison des produits doit se faire dans un local propre, sec, chauffé et fermé afin d'éviter toute détérioration et vol, ainsi qu'à proximité de la zone à aménager (sur le même étage).

La prise de mesure ainsi que la pose des plans de travail autres matières que stratifiés pourront s'effectuer postérieurement à la pose des meubles. Par conséquent, un délai supplémentaire pourra être envisagé en fonction du planning de production et de pose par Ébène Créations, SAS ou de ses sous-traitants éventuels. Néanmoins, dans cet intervalle un plan de travail provisoire pourra être installé afin de rendre la cuisine ou la salle de bains fonctionnelle.

9. LE TRANSFERT DES RISQUES ET LA GARDE JURIDIQUE

Conformément à l'article L216-2 du Code de la consommation, tout risque de perte ou d'endommagement des produits est transféré au client au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui, et autre que le transporteur proposé par Ébène Créations, prend physiquement possession de ces biens. Lorsque le client confie la livraison du bien à un transporteur autre que celui proposé par l'entreprise Ébène Créations, SAS, le risque de perte ou d'endommagement du bien est transféré au client à la remise du bien au transporteur.

10. LA CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Ébène Créations conserve la pleine propriété des produits achetés par le client jusqu'à ce que ce dernier ait rempli l'intégralité de ses obligations notamment jusqu'au parfait paiement du prix convenu dans sa totalité et jusqu'à la signature du certificat de fin de travaux. En cas de défaut de paiement, Ébène Créations est en droit de revendiquer les marchandises impayées et le client est tenu de les restituer à première demande.

Les risques et la garde des marchandises sont transférés au client dans les conditions définies à l'article précédent. Le client s'engage à conserver les marchandises en apportant tous les soins nécessaires.

11. LES GARANTIES LÉGALES

Ébène Créations est tenu, pour tous les produits vendus sous son enseigne, à l'application des garanties légales de conformité (articles L.217-4 à L.217-13 du Code de la consommation) et des vices cachés (articles 1641 à 1649 et 2232 du Code civil) dans les conditions prévues par la loi.

Ébène Créations informe le client que, lorsque celui-ci agit au titre de la garantie légale de conformité :

- il bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du produit pour agir ;
- il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du Code de la consommation ;
- il est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du produit durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du produit.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale consentie le cas échéant par Ébène Créations.

Il est rappelé que le client peut également décider de mettre en oeuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction de prix conformément à l'article 1644 du code civil.

Si les produits livrés sont non-conformes aux produits commandés par le client ou s'ils présentent des vices-cachés, ce dernier devra adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à Ébène Créations, SAS à l'adresse 26 rue Sainte Félicité, 75015 Paris, pour lui notifier la non-conformité ou les vices cachés des produits dans les plus brefs délais. Ébène Créations accusera réception de la demande du client et lui confirmera la marche à suivre.

Article L 217-4 du code de la consommation Ébène Créations est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L 217-5 du code de la consommation

«Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.»

Article L217-12 du code de la consommation

«L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.»

Article 1641 du code civil

«Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.»

Article 1648 du code civil

«L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents.»

12. LES GARANTIES COMMERCIALES

12.1. La garantie commerciale relative aux produits

Les produits bénéficient, en sus de la garantie légale, d'une garantie commerciale contractuelle.

La dite garantie prend effet à date de facturation. Les frais de déplacement, la dépose et la repose ne sont pas pris en charge lorsque la pose initiale a été effectuée par le client.

Les pièces non fabriquées par Ébène Créations, sont couvertes par les garanties respectives des fabricants concernés. Celles-ci sont détaillées dans la notice fabricant livrée avec la marchandise ou à défaut disponibles auprès de Ébène Créations.

Le client souhaitant bénéficier de la garantie commerciale devra adresser un courrier à Ébène Créations à l'adresse suivante : 26 rue Sainte Félicité, 75015 Paris. Ébène Créations accusera réception de la demande du client et lui confirmera la marche à suivre. La garantie commerciale s'applique dans des conditions normales d'utilisation, dans des conditions d'utilisation domestique ainsi que professionnelle à usage non intensif uniquement (excluant un usage collectif intensif ou un usage professionnel intensif) et dans le cadre du respect des préconisations d'entretien. Tous les dommages provoqués par un mauvais entretien ou une utilisation non conforme aux préconisations ci-dessus précitées de l'équipement engendrent une perte de la garantie commerciale. Pour l'entretien et l'utilisation des produits et de l'aménagement, il convient de se conformer au guide d'entretien Ébène Créations mis à disposition sur le site internet de la marque www.ebene-creations.fr et auprès du conseiller en aménagement intérieur.

La garantie commerciale porte sur toute malfaçon de matériaux de construction ou de finition et à condition que le matériel n'ait subi aucune modification ; elle couvre également les déformations « matière » qui empêchent l'utilisation ou qui entravent la sécurité de l'utilisateur.

La garantie commerciale correspond à la réparation, à l'échange des pièces défectueuses reconnues par nos fournisseurs ou à son échange avec un produit similaire.

La garantie ne couvre pas les légères nuances de coloris ou d'aspect pouvant être présents entre les produits de catalogue, les outils de vente et les produits livrés chez le client. Ces nuances ne pouvant pas être reconnues comme des défauts de qualité.

La durée de garantie est de 2 (deux) ans pour les meubles et plans de travail, pièces, main d'oeuvre et déplacements, uniquement pièces en cas de pose réalisée par le client, à l'exception des plans de travail en pierre qui sont garantis pour une durée de 5 (cinq) ans, pièces, main d'oeuvre et déplacements, uniquement pièces en cas de pose réalisée par le client.

La réparation ou le remplacement peut être soumis à expertise du fabricant. En cas de prestation de pose réalisée par Ébène Créations et assortie au présent contrat de fourniture, la garantie couvre les dommages causés par des infiltrations d'humidité au niveau des assemblages effectués par le poseur de Ébène Créations. Cette garantie n'est pas applicable en cas de pose réalisée par le client.

Nos meubles sont conçus avec des matières qualifiées par le FCBA pour résister aux charges spécifiées dans la norme de sécurité européenne NF EN 14749. Ces charges sont, en plus du poids à vide du meuble, de 65 kg par m² sur les surfaces de chargement disponible.

Si vous posez vous-mêmes votre aménagement, le choix de la visserie de fixation murale doit être fait selon la nature de la cloison sur laquelle seront fixés les éléments.

A ce titre, il est de la responsabilité du poseur de respecter les normes en vigueur. Les informations sur les dimensions des meubles autorisés ou non à être suspendus en fonction de la nature du mur sont disponibles chez Ébène Créations.

La garantie couvre la défectuosité des matériaux et le vice de fabrication de tous les composants. Elle s'applique sur le décollement du revêtement, le décollement des chants, ainsi que sur les écarts de coloris après expertise du fabricant.

Sur les charnières, les crochets pour fixation murale, les pièces métalliques des tiroirs et blocs coulissants, la durée de garantie est de 5 (cinq) ans.

La garantie s'applique, après expertise éventuelle du fabricant, sur les coulisses de tiroirs et de blocs, les charnières, le système de fixation des meubles suspendus, les crochets pour fixation murale, les mécanismes pour portes relevantes et abattantes, les mécanismes pour portes pliantes, les mécanismes éléments rideaux ainsi que la visserie.

La garantie fabricant est de 2 (deux) ans sur les appareils électroménagers (pièces, main d'œuvre et déplacements) sauf indications particulières spécifiées par l'électroménagiste ou Ébène Créations.

La réparation ou le remplacement pourra être soumis à expertise du fabricant.

Les garanties des mitigeurs, éviers, vidages et accessoires sont variables selon les fournisseurs et sont précisées dans le descriptif du produit dans le devis ou le bon de commande.

La garantie est de 2 (deux) ans sur les tables et chaises, pièces, main d'œuvre et déplacements, uniquement pièces en cas de pose réalisée par le client. La réparation ou le remplacement pourra être soumis à expertise du fabricant.

La garantie commerciale ne prend pas en considération :

- Les dommages dus à la corrosion, à la détérioration graduelle de l'appareil, à un mauvais branchement ou à une mauvaise alimentation;
- Les pannes afférentes aux accessoires tels que les câbles d'alimentation;
- Les pannes affectant des pièces non conformes à celles préconisées par le constructeur;
- Les pièces en caoutchouc;
- Le non-respect des instructions du constructeur;
- Les rallonges pour hottes;
- Les dommages aux accessoires ou périphériques tels que : câbles, télécommandes, paniers de lave-vaisselle, accessoires de four, chapeaux de brûleurs, pièces en verre (dont vitres de four), pièces en plastique;
- Les appareils non installés dans des conditions fixes (bateaux, caravanes...)- Les dommages provenant d'une faute accidentelle, dolosive ou intentionnelle;

- Les réglages accessibles au client;
- Les défauts d'aspect visibles, détériorations, dégâts non déclarés et non mentionnés par écrit au bulletin de livraison, et ceux provenant entre la livraison au client et la réalisation de la pose par Ébène Créations;
- Les détériorations, dégâts ou défauts provoqués lors de la livraison, de l'installation ou du montage par le consommateur;
- Les dommages provoqués par des conditions de stockage inadaptées, ou par des parasites, dans les locaux du consommateur;
- Les défauts, dommages, gonflements des matériaux, détériorations normales ou anormales, pannes provoqués par une mauvaise utilisation ou un usage abusif du produit, le non-respect des conseils d'utilisation et d'entretien, ou par des causes externes au produit (cas de force majeure, vol, infiltration d'eau, catastrophe naturelle, chaleur anormale, incendie, humidité anormale, chute, foudre, sur/sous-tension, court-circuit...);
- Les changements de couleur ou d'aspect dus à la lumière solaire ou lunaire;
- Les réclamations concernant la finition des articles livrés en bois brut non teinté par nos soins, ainsi que les assemblages de plan de travail sans utilisation de colle adéquate (livrée par le fabricant);
- L'usure normale des pièces et leur remplacement tels que : ampoules, filtres, fusibles, joints de porte, courroie, tuyaux de vidange, flexibles, manchettes, moufles de four, aubes de brassage, etc;
- Les traces de stylo à billes, le dégorgement de teinture de jeans, les taches d'encre et les frottements de pièces métalliques;
- L'oxydation des parties métalliques due à des conditions d'humidité anormales;
- Les coups, les éclats, les rayures, les micro-rayures et les singularités du bois avec présence de noeuds et veinages;
- Les modifications d'aspect du produit consécutives à un usage normal ou à l'évolution propre des matériaux naturels (singularités du bois).

La garantie commerciale relative aux produits applicables aux professionnels couvre les meubles, les plans de travail, les charnières, les pièces métalliques des tiroirs, les blocs coulissants et les tables et chaises.

Cette dernière ne couvre pas les appareils électroménagers, les mitigeurs, les éviers et les éclairages.

La garantie commerciale Ébène Créations s'applique sans préjudice de la garantie légale, pour tous les produits vendus en dehors de la France Métropolitaine à l'exception des produits électroménagers, mitigeurs et éviers. Pour ces dits produits les conditions de garantie des différents fournisseurs sont disponibles auprès de Ébène Créations.

13. DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES

En cas de compléments de commande d'une gamme existante, les éléments et pièces détachées composant les produits sont disponibles pendant une période de dix années pour les meubles, et vingt ans pour les pièces métalliques telles que : des charnières, charnières amorties, mécanismes pour portes relevantes, tiroirs métalliques, à compter de la date de la commande initiale. (Les plans de travail et les panneaux de crédence dont le coloris est supprimé sont disponibles dans les mêmes coloris pendant un an).

Dans le cas où le réassort serait impossible (si le composant n'est plus disponible sur le marché) un composant ou un revêtement similaire serait proposé pour l'ensemble du complément.

Les pièces détachées nécessaires à l'utilisation d'un bien sont disponibles durant les périodes suivantes :

- 10 ans après l'arrêt de fabrication du produit pour AEG et ELECTROLUX
- 10 ans à compter de la date d'achat du consommateur pour BEKO, LIEBHERR, SMEG
- 10 ans à compter de la date de facturation pour BLANCO
- 10 ans à compter de la date de vente du produit au consommateur pour DE DIETRICH et AIRFORCE
- 10 ans à compter de la date de fabrication du produit par le groupe BSH pour NEFF et BOSCH
- 7 ans à compter de la date de la dernière production du produit pour CANDY et ROSIERES
- 7 ans à compter de la date de la facture consommateur pour WHIRLPOOL
- 7 ans à compter de la date de la fin de commercialisation pour ELICA
- 7 ans à compter de la date d'achat du consommateur final pour LE CHAI
- 7 ans suivant l'achat du produit par l'utilisateur final, sous réserve d'une durée totale de stockage par le client inférieure à 1 an pour SAMSUNG
- 5 ans à compter de la date de vente consommateur dans le cadre d'une mise en stock pour FRANKE
- 5 ans à compter de la date de facture consommateur pour HOTPOINT

14. DONNÉES PERSONNELLES

Ébène Créations, SAS a constitué un fichier électronique qui recense certaines données à caractère personnel relatives à ses clients et nécessaires à la gestion des commandes, et des livraisons ainsi qu'à la réalisation d'enquêtes de satisfaction, la gestion du service après-vente et la mise en œuvre des garanties. Des enregistrements des conversations téléphoniques pourront avoir lieu de façon aléatoire aux fins d'amélioration de la qualité du service et de la formation des collaborateurs.

Les données à caractère personnel du client pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale (le consentement exprès du client sera demandé au préalable lorsqu'il est requis par la réglementation en vigueur).

Les données à caractère personnel du client pourront également être transférées aux fabricants en vue de ces mêmes finalités.

Le client dispose d'un droit d'accès, d'effacement et de portabilité des données qui le concernent et du droit de s'opposer au traitement de ses données, d'en demander la limitation et de retirer son consentement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation.

Le client dispose également de la faculté de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

Le client peut exercer l'ensemble de ses droits en remplissant le formulaire à l'adresse suivante <https://www.ebene-creations.fr/contactez-nous/> ou par téléphone au 0605821270.

Enfin, le client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Concernant plus particulièrement ses données téléphoniques, le client dispose d'un droit d'opposition au démarchage téléphonique qu'il peut exercer en sollicitant son inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL (www.bloctel.gouv.fr). Nonobstant son inscription sur la liste BLOCTEL, le client reconnaît qu'en communiquant son numéro de téléphone à Ébène Créations, il accepte d'être contacté dans un délai de 3 mois (ou au-delà s'il l'a spécifié expressément) suivant la remise des documents relatifs aux produits et services demandés (devis, bon de commande etc...).

15. FORCE MAJEURE

L'exécution par Ébène Créations de tout ou partie de ses obligations sera suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en gênerait ou en retarderait l'exécution.

Sont considérés comme tels, notamment, sans que cette liste ne soit limitative, la guerre, les émeutes, l'insurrection, les troubles sociaux, les grèves de toutes natures et notamment celles affectant les transports, et les problèmes d'approvisionnement de Ébène Créations. Si ces événements présentent les caractéristiques de force majeure telles qu'identifiées par la jurisprudence, Ébène Créations informera le client d'un semblable cas fortuit ou de force majeure dans les sept jours de sa survenance.

16. LITIGE - DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises exclusivement au droit français. En cas de réclamation, le client peut contacter le service client de Ébène Créations pour tenter de trouver une solution amiable.

En cas de contestation et à défaut de règlement amiable avec Ébène Créations, le client restera libre, conformément aux dispositions de l'article L. 211-3 du Code de la consommation, de saisir un tiers médiateur ou conciliateur en vue de tenter de parvenir au règlement du litige.

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le client peut gratuitement recourir au service de médiation proposé par Ébène Créations. À défaut, tout litige susceptible de résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente et de ses suites sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

CGV-FR-v2101